

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2023-323

PUBLIÉ LE 23 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /

89-2023-10-20-00003 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques dans le département de l'Yonne (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques de l'Yonne

89-2023-10-20-00003

Arrêté portant désignation des membres de la
commission de sélection des candidatures à un
recrutement sans concours dans le corps des
agents techniques des Finances publiques dans
le département de l'Yonne

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans concours
dans le corps des agents techniques des Finances publiques
dans le département de l'Yonne**

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents techniques des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2023, publié au JO du 13 octobre 2023, autorisant l'ouverture au titre de l'année 2023 d'un recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques.

A R R Ê T E :

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques dans le département de l'Yonne :

- M. Xavier POLLET, Administrateur de l'État, Directeur adjoint, à la Direction Départementale des Finances publiques de l'Yonne ;
- M. Pascal MUTZ, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chef de la Division ressources humaines et formation professionnelle, à la Direction Départementale des Finances publiques de l'Yonne ;
- Mme Véronique SIMON, conseillère RH de proximité, à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Yonne.

Article 2 : est nommé en qualité de président de la commission de sélection précitée, M. Xavier POLLET, Administrateur de l'État, Directeur adjoint, à la Direction Départementale des Finances publiques de l'Yonne.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 20 octobre 2023.

Fait à Paris, le 20 octobre 2023
Pour le Directeur général et par délégation,



Céline VILLENEUVE,
L'Administratrice des Finances publiques adjointe